

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 285

10 février 2009

### SOMMAIRE

A7 Rent .....	13676	GT Local Invest 8 (Lux) S.à r.l. ....	13680
Advent Casa Reha Luxembourg .....	13649	Intellectual Property Rights Management Company .....	13671
Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l. N°2 .....	13653	International Petrochemical Group S.A. .....	13666
Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l. N°2 .....	13653	In.Tra.Mag S.à r.l. ....	13662
Advent Kamax Luxembourg .....	13661	Librairie Sander Sàrl .....	13658
Advent Mango 4 .....	13646	LSREF Lux Investments VI S.à r.l. ....	13655
Advent Mango 5 .....	13648	LSREF Lux Japan Investments VI S.à r.l. .....	13655
Advent Mango 6 .....	13638	Lux Real Estate Investments S.A. ....	13670
Advent Mango 7 .....	13658	Management-Investment-Consulting A.G. .....	13675
Alliaume S.à r.l. ....	13663	Management-Investment-Consulting A.G. .....	13680
Aluglobe International S.A. ....	13674	Medley Finance S.A. ....	13653
Apple (Lux) Liegenschaften S.à r.l. ....	13680	Michels Markisen Saunabau S.à r.l. ....	13679
Arts et Nature S.à r.l. ....	13676	Monte Bianco S. à r.l. ....	13638
AXA Luxembourg Fund .....	13649	Monte Bianco S. à r.l. ....	13640
Bihor S.à r.l. ....	13657	Nebinvest Holding S.A. ....	13645
B.L.V. Lux S.A. ....	13675	Networking European Infrastructures Partners - NEIP II S.A., SICAR .....	13650
C.I.C.A.C., Compagnie Internationale des Céréales, Aliments Composés et Dérivés S.A. ....	13636	Patron Ewald S.à r.l. ....	13679
COMPAGNIE INTERNATIONALE D'OU- TREMER S.A., société de gestion de pa- trimoine familial, en abrégé INTEROU- TREMER .....	13641	Patron Hainstrasse Holding S.à r.l. ....	13677
Deubner Baumaschinen Benelux .....	13650	Patron Katharinenstrasse Holding S.à r.l. .....	13678
Domus Holdings S.à r.l. ....	13648	PPM Participations S.A. ....	13675
Eifin S.A. ....	13676	Pro-Trend S.A. ....	13667
Eurobureau S.A. ....	13659	Recatoit S.A. ....	13676
European Planning Associates .....	13656	Restaurant-Pizzeria B.M.P. S.à r.l. ....	13661
Euroshop East Holding S.A. ....	13677	Severn Holding Co. S.A. ....	13678
Eutecno Participations S.A. ....	13661	Sincro Sicav .....	13678
Fairfax Small Cap S.A. ....	13635	Société Nouvelle Ernzbach S.A. ....	13659
Finman International S.A. ....	13677	Sorifac S.A. ....	13634
Free Message Holding S.A. ....	13637	Tank Reinsurance S.A. ....	13650
Fulushu 1 S.à r.l. ....	13677	Teissiny Investments S.A. ....	13646
Generalocation G.m.b.H. ....	13659	Truc S.A. ....	13669
Gitte Landgrebe S.à r.l. ....	13679	Vencorp Partners .....	13648

**Sorifac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 73.578.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société SINEFRIO TRADING & INVESTIMENTOS Lda, ayant son siège social à 9000-068 Funchal, Rue da Alfandega 13, Madeira, Portugal,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme SORIFAC S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B73578, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 28 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 211 du 16 mars 2000, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 2005, publié au Mémorial C numéro 87 du 13 janvier 2006.

II.- Que le capital social de la société anonyme SORIFAC S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille cinq cents (1.550) actions de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et en mille cinq cents (1.550) actions privilégiées de catégorie B sans droit de vote d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

III.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société SORIFAC S.A..

IV.- Que l'activité de la société SORIFAC S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme SORIFAC S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 janvier 2009. Relation GRE/2009/192. Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 14 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009011365/231/54.

(090009843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Fairfax Small Cap S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 68.896.

## DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

## A COMPARU:

Monsieur Georgios I. PROUSANIDES, avocat, né à Athènes (Grèce), le 15 juillet 1961, demeurant professionnellement à 12A, Herodou Attikou, Maroussi 151 24 Athènes (Grèce).

ici représenté par Mademoiselle Monique GOERES, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "FAIRFAX SMALL CAP S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 68.896, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 15 mars 1999, publié au Mémorial numéro 401 du 2 juin 1999,

b) Que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 30 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°158 du 14 février 2003.

b) Que le capital social est fixé à trois cent vingt-six mille euros (326.000,- EUR) représenté par trente-deux mille six cents (32.600) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

c) Que le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente le comparant en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

Sur ce, le mandataire du comparant a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société FAIRFAX SMALL CAP S.A.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 janvier 2009. Relation GRE/2009/189. Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 14 janvier 2009

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009011373/231/54.

(090009799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**C.I.C.A.C., Compagnie Internationale des Céréales, Aliments Composés et Dérivés S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 34.145.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Joseph Pierre Martin HANNON, administrateur de sociétés, né le 20 novembre 1930, à Villiers-l'Evêque, Belgique, demeurant à B-4367 Crisnée, Belgique, Grand'route 65,

représenté par Monsieur David SANA, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté par Monsieur David SANA, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme holding "C.I.C.A.C, COMPAGNIE INTERNATIONALE DES CEREALES, ALIMENTS COMPOSES ET DERIVES S.A." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 34.145, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 juin 1990, publié au Mémorial C numéro 463 du 12 décembre 1990, et que ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois lors de la conversion du capital en Euros suivant acte sous seing privé en date du 16 octobre 2001, publié par extrait au Mémorial C numéro 668 du 30 avril 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme holding "C.I.C.A.C, COMPAGNIE INTERNATIONALE DES CEREALES, ALIMENTS COMPOSES ET DERIVES S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à cent mille Euros (EUR 100.000,-), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III.- Que le comparant est devenu l'actionnaire unique de la prédite société anonyme holding "C.I.C.A.C., COMPAGNIE INTERNATIONALE DES CEREALES, ALIMENTS COMPOSES ET DERIVES S.A.".

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme holding "C.I.C.A.C., COMPAGNIE INTERNATIONALE DES CEREALES, ALIMENTS COMPOSES ET DERIVES S.A." qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant déclare qu'il a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société:

VI.- Qu'il est attesté que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société anonyme holding "C.I.C.A.C., COMPAGNIE INTERNATIONALE DES CEREALES, ALIMENTS COMPOSES ET DERIVES S.A." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des titres au porteur de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six cent cinquante Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SANA; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 janvier 2009. Relation GRE/2009/157. Reçu douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009011470/231/54.

(090010240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Free Message Holding S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 113.515.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société MANDEL HOLDINGS CORP., ayant son siège social à Tortola, Vanterpool Plaza, 2<sup>nd</sup> Floor, Wickhams Cay 1, Road Town, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme FREE MESSAGE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B113515, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 730 du 11 avril 2006.

II.- Que le capital social de la société anonyme FREE MESSAGE HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

III.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société FREE MESSAGE HOLDING S.A..

IV.- Que l'activité de la société FREE MESSAGE HOLDING S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme FREE MESSAGE HOLDING S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 janvier 2009. Relation GRE/2009/193. Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 14 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009011369/231/52.

(090009832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Advent Mango 6, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 81.014,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.788.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009011660/9191/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05412. - Reçu 105,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**Monte Bianco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.176.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of September,  
Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Morgan Stanley Shanklin Limited, a limited liability company formed and existing under the laws of Cayman Islands on May 24, 2005, registered with the Cayman Register (Companies' House) under number MC 149362, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KYI-1104, Cayman Islands and having its effective centre of management ("siège de direction effective") in the United Kingdom,

here represented by Maître Laetitia Borucki, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity, Morgan Stanley Shanklin Limited, is the sole partner of Monte Bianco S.à r.l., having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on August 22, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1413 of December 19, 2005, registered with the with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.176 (the "Company"). The articles of association of the Company have been last amended by deed of the undersigned notary, prenamed, on June 11, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing person, acting in her above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of four hundred fifty-three million nine hundred thousand Euro (EUR 453,900,000.-) so as to bring it from its present amount of fifty-eight million one hundred thousand Euro (EUR 58,100,000.-) to an amount of five hundred and twelve million Euro (EUR 512,000,000.-) by incorporation of share premium to the capital and the creation and the issue of eighteen million one hundred fifty-six thousand (18,156,000) new parts having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

2. Subsequent amendment of article 6 of the Company's by-laws so as to reflect the proposed increase of the share capital and the above resolutions.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred fifty-three million nine hundred thousand Euro (EUR 453,900,000.-) so as to bring it from its present amount of fifty-eight million one hundred thousand Euro (EUR 58,100,000.-) to an amount of five hundred and twelve million Euro (EUR 512,000,000.-) by incorporation of share premium to the capital and the creation and the issue of eighteen million one hundred fifty-six

thousand (18,156,000) new parts having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

#### *Subscription*

The sole partner, here represented by M<sup>e</sup> Laetitia Borucki, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal as mentioned hereunder, has declared to subscribe for all the eighteen million one hundred fifty-six thousand (18,156,000) new parts. The new parts have been paid up by incorporation of share premium to the capital for an amount of four hundred fifty-three million nine hundred thousand Euro (EUR 453,900,000.-). Proof of the existence of the share premium up to an amount of four hundred fifty-three million nine hundred thousand Euro (EUR 453,900,000.-) has been given to the undersigned notary by submission of interim accounts of the Company as of September 17, 2008.

#### *Second resolution*

The sole partner resolves to amend the article 6 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

« **Art. 6.** The capital is fixed at five hundred and twelve million Euro (EUR 512,000,000.-), represented by twenty million four hundred eighty thousand (20,480,000) parts with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, entirely subscribed and fully paid up.

#### *Expenses*

The appearing party declares to the undersigned notary that the total share premium incorporated to the capital further to the present deed results from a previous contribution to the company further to a deed of the undersigned notary dated September 15, 2005 and submitted to registration on September 16, 2005. As a consequence, no capital duty is due on the present capital increase.

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at six thousand six hundred Euro (EUR 6,600.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Morgan Stanley Shanklin Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois des Iles Cayman le 24 mai 2005, enregistrée auprès du Registre de Sociétés de Cayman (Companies' House) sous le numéro MC 149362, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands et ayant son siège de direction effective au Royaume-Uni,

représentée par Maître Laetitia Borucki, avocat à la Cour, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, Morgan Stanley Shanklin Limited, est l'associé unique de Monte Bianco S.à r.l. («la Société»), ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L 2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 22 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1413 du 19 décembre 2005, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 110.176 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 11 juin 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de quatre cent cinquante-trois millions neuf cent mille euros (EUR 453.900.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-huit millions cent mille euros (EUR 58.100.000,-) à cinq cent douze millions d'euros (EUR 512.000.000,-) par incorporation de la prime d'émission au capital et par la création et l'émission de dix-huit millions cent cinquante-six mille (18.156.000) parts nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes.

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée.

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de quatre cent cinquante-trois millions neuf cent mille euros (EUR 453.900.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-huit millions cent mille euros (EUR 58.100.000,-) à cinq cent douze millions d'euros (EUR 512.000.000,-) par incorporation de la prime d'émission au capital et par la création et l'émission de dix-huit millions cent cinquante-six mille (18.156.000) parts nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes.

*Souscription*

L'associé unique, ici représenté par M<sup>e</sup> Laetitia Borucki, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme mentionné ci-dessus a déclaré souscrire à toutes les dix-huit millions cent cinquante-six mille (18.156.000) nouvelles parts. Les nouvelles parts ont été payées par incorporation de la prime d'émission au capital pour un montant de quatre cent cinquante-trois millions neuf cent mille euros (EUR 453.900.000,-). Preuve de l'existence de la prime d'émission jusqu'à un montant de quatre cent cinquante-trois millions neuf cent mille euros (EUR 453.900.000,-) a été apportée au notaire soussigné par soumission de comptes intérimaires de la Société datés du 17 Septembre 2008.

*Deuxième résolution*

Pour refléter l'augmentation de capital qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à cinq cent douze millions d'euros (EUR 512.000.000,-) représenté par vingt millions quatre cent quatre-vingt mille (20.480.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et totalement libérées.

Les parts sociales peuvent être émises avec une prime d'émission. Les fonds reçus par la Société comme prime d'émission lors de l'émission de parts sociales peuvent être utilisés par le Conseil de gérance pour compenser toutes pertes réalisées ou non réalisées ou pour le paiement de tout dividende ou pour toute autre distribution.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à six mille six cents euros (EUR 6.600,-).

Le comparant déclare au notaire soussigné que l'intégralité de la prime d'émission incorporée au capital suite au présent acte résulte d'un apport antérieur effectué à la Société par acte du notaire soussigné daté du 15 septembre 2005 et soumis à l'enregistrement le 16 septembre 2005. En conséquence, le droit d'apport n'est pas dû sur la présente augmentation de capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Laetitia Borucki, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 septembre 2008. LAC/2008/38307. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 octobre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008132000/202/138.

(080153891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

**Monte Bianco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.176.

—  
RECTIFICATIF

Il s'est avéré qu'une erreur matérielle de dactylographie s'est glissée dans la rédaction de la version anglaise de l'article 6 sous la seconde résolution de l'assemblée générale extraordinaire de la société Monte Bianco S.à r.l., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L 2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 22 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1413 du 19 décembre 2005,



enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 110.176, qui s'est tenue par devant le notaire soussigné le 17 septembre 2008 sous le numéro 30.084 de son répertoire.

Il y a lieu de lire comme suit:

*"Second resolution*

The sole partner resolves to amend the article 6 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

**Art. 6.** The capital is fixed at five hundred and twelve million Euro (EUR 512,000,000.-), represented by twenty million four hundred eighty thousand (20,480,000) parts with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, entirely subscribed and fully paid up.

Parts may be issued with a share premium. Funds received by the Company as issue premiums on the issue of its parts, may be used by the Board of Managers to provide for setting off any realized or unrealized losses or for the payment of any dividend or other distribution".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 octobre 2008.

Paul BETTINGEN

*Le notaire*

Référence de publication: 2008132001/202/28.

(080153891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

**COMPAGNIE INTERNATIONALE D'OUTREMER S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé INTEROUTREMER, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 20.702.

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "COMPAGNIE INTERNATIONALE D'OUTREMER S.A. en abrégé INTEROUTREMER", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 20.702, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph KERSCHEN, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 juillet 1983, publié dans le Mémorial C numéro 272 du 13 octobre 1983, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 décembre 2003, publié dans le Mémorial C numéro 209 du 19 février 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul MARX, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Adoption par la société de l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et de la dénomination "COMPAGNIE INTERNATIONALE D'OUTREMER S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé INTEROUTREMER" et modification subséquente des articles un et quatre des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "COMPAGNIE INTERNATIONALE D'OUTREMER S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé INTEROUTREMER", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

" **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement, y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

2. Refonte des statuts de la société qui auront dorénavant la teneur suivante:

### **"Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "COMPAGNIE INTERNATIONALE D'OUTREMER S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé INTEROUTREMER", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

## Titre II.- Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) représenté par cent vingt-cinq (125) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

## Titre III.- Administration

**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature

sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V.- Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois d'avril à 14.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d' "associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi qu'à celles de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

II. Que les actionnaires présents, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'adopter l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et la dénomination "COMPAGNIE INTERNATIONALE D'OUTREMER S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé INTER-OUTREMER" et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> et 4 des statuts de la société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "COMPAGNIE INTERNATIONALE D'OUTREMER S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé INTEROUTREMER", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

" **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

*Seconde résolution*

L'assemblée décide une refonte des statuts de la société qui auront dorénavant la teneur mentionnée au point 2 de l'ordre du jour.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille Euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MARX - ROZANSKI - SANA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2008. Relation GRE/2008/5105. Reçu Douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009011462/231/239.

(090010359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Nebinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 23.653.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2009011657/695/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05832. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**Advent Mango 4, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 70.100,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.786.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009011658/9191/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05409. - Reçu 105,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**Teissiny Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.819.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and eight, on the thirty first day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

**APPEARED:**

The private limited company MARBA INVESTMENTS S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 107 062, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, declared and requested the notary to act:

1.- That the public limited company "TEISSINY INVESTMENTS S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 118 819, has been incorporated by deed of the undersigned notary, on August 4, 2006, published in the Memorial C number 1980 of October 21, 2006.

2.- That the capital of the company "TEISSINY INVESTMENTS S.A." presently amounts to thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

3.- That the appearing party is the sole shareholder of the public limited company "TEISSINY INVESTMENTS S.A.".

4.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the public limited company "TEISSINY INVESTMENTS S.A." which has discontinued all activities.

5.- That the appearing party declares that it has taken over all the assets and liabilities of the public limited company "TEISSINY INVESTMENTS S.A.".

6.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the public limited company "TEISSINY INVESTMENTS S.A." and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the public limited company "TEISSINY INVESTMENTS S.A." even if unknown at present.

7.- That the liquidation of the dissolved public limited company "TEISSINY INVESTMENTS S.A." is to be construed as definitely terminated and liquidated.

8.- That full and entire discharge is granted to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates.

9.- That the share register has been cancelled.

10.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by his name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### **A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée MARBA INVESTMENTS S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 107 062, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, domicilié professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Alain THILL, prénommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1.- Que la société anonyme "TEISSINY INVESTMENTS S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 118 819, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 août 2006, publié au Mémorial C numéro 1980 du 21 octobre 2006.

2.- Que le capital de la société anonyme "TEISSINY INVESTMENTS S.A." s'élève actuellement à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,-) chacune.

3.- Que la comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme "TEISSINY INVESTMENTS S.A."

4.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme "TEISSINY INVESTMENTS S.A.", qui a interrompu ses activités.

5.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de la société anonyme "TEISSINY INVESTMENTS S.A."

6.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société anonyme "TEISSINY INVESTMENTS S.A." et répondra personnellement de tout le passif social de la société anonyme "TEISSINY INVESTMENTS S.A.", même inconnu à ce jour.

7.- Que la liquidation de la société anonyme dissoute "TEISSINY INVESTMENTS S.A." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

8.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats.

9.- Que le registre des actions nominatives a été annulé.

10.- Que les livres et documents seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 janvier 2009. Relation GRE/2009/195. Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 14 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009011367/231/92.

(090009835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Domus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.060.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 octobre 2007, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, LAC/2007/31984.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société à responsabilité limitée «Domus Holdings S.à r.l.», ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX prénommé, alors de résidence à Mersch, le 19 mai 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 774 du 28 juillet 2004. La Société a été mise en liquidation suivant acte notarié du 10 octobre 2007.

Conformément à l'article 151, 1° de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période d'au moins cinq ans dans les bureaux de Fortis Intertrust au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009011613/242/23.

(090009854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Advent Mango 5, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 93.269,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.787.

—  
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009011659/9191/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05411. - Reçu 105,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Vencorp Partners, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.852.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



VENCORP PARTNERS  
B. KOUATLY / B. JAVET  
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009011958/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11395. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**AXA Luxembourg Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 27.225.

—  
*Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 décembre 2008*

En date du 12 décembre 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs

\* Geert Van de Walle

\* Yves Barsin

\* Koen Bougard

\* Christophe Demain

\* Pierre Goffin

\* Jean Hoss

\* Eddy Van Santvoort

pour une période de trois ans se terminant à l'issue de l'assemblée de 2011

- De renouveler le mandat de Deloitte S.A. en tant que réviseur d'entreprise pour une période d'un an venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2009.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AXA LUXEMBOURG FUND

Fortis Banque Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009011875/584/28.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11338. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Advent Casa Reha Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 109.800,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.401.

—  
Les comptes annuels consolidés de la Société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009011957/9191/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05289. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Tank Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.  
R.C.S. Luxembourg B 74.221.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 10 juin 2008*

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Bo Philipsen comme Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Henrik Skjoldager qui a démissionné en tant que Président du Conseil d'Administration et en tant qu'administrateur.

Le Conseil d'Administration a décidé de co-opter Monsieur Claus Gottlieb, demeurant à 195 Buddingevej, 2860 Soeborg, Danemark, comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Claus Hoffmann, administrateur démissionnaire.

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Bruno Helboe comme Vice-Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Tank Reinsurance S.A.*

Signature

Référence de publication: 2009011874/267/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00576. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090010239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**Deubner Baumaschinen Benelux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 133.756.

—  
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 19 janvier 2009.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2009011859/667/16.

Enregistré à Diekirch, le 7 janvier 2009, réf. DSO-DA00030. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(090009858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**Networking European Infrastructures Partners - NEIP II S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 122.213.

—  
In the year two thousand and eight, on the eighteenth of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Mr Vincenzo MONTANO, private employee, residing in L-3676 Kayl, 12, rue de Schifflange,

acting as the representative of the board of directors of the company in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement en capital à risque" pursuant to the Luxembourg law of June 15, 2004 on investment companies in risk capital (SICAR) ("the SICAR Law") under the name of NETWORKING EUROPEAN INFRASTRUCTURES PARTNERS - NEIP II S.A., SICAR (hereafter the "Company"), having its registered office at L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg number B122213,

pursuant to a power given by the board of directors of the said company in its meeting on the 2<sup>nd</sup> of October 2008.

The minutes of this meeting, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1- The company NETWORKING EUROPEAN INFRASTRUCTURES PARTNERS - NEIP II S.A., SICAR, prenamed, has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 24<sup>th</sup> of November 2006, published in the Mémorial C number 326 of the 8<sup>th</sup> of March 2007, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary on the 9<sup>th</sup> of August 2007, published in the Mémorial C number 2397 of the 24<sup>th</sup> of October 2007.

2.- The subscribed capital is set at one million five hundred thousand Euros (EUR 1,500,000.-) consisting of one million four hundred and sixty-nine thousand (1,469,000) Class A shares with no nominal value and of thirty-one thousand (31,000) Class B shares with no nominal value.

3.- Pursuant to article five of the articles of incorporation, the authorized capital is set at thirty million Euros (EUR 30,000,000.-) consisting of sixteen million (16,000,000) Class A shares with no nominal value, of three million (3,000,000) Class B shares with no nominal value, of three million (3,000,000) Class C shares with no nominal value and of eight million (8,000,000) Class D shares with no nominal value.

The board of directors is authorized to increase in one or several times the subscribed capital in the limits of the authorized capital at the terms and conditions which he will fix and to suppress or limit the preferential subscription right of the existing shareholders.

4.- In its meeting on the 2<sup>nd</sup> of October 2008, the board of directors of the said company has decided to increase the capital by an amount of five million Euros (EUR 5,000,000.-), so as to raise the capital from its present amount of one million five hundred thousand Euros (EUR 1,500,000.-) to six million five hundred thousand Euros (EUR 6,500,000.-), by the issue of five million (5,000,000) Class A shares with no nominal value, having the same rights and obligations as the existing Class A shares.

5.- The five million (5,000,000) Class A shares new shares have been subscribed as follows:

- by the company (société anonyme) under Italian law Assicurazioni Generali S.p.A., having its registered office in I-34132 Trieste, Piazza Duca degli Abruzzi 2 (Italy), to the extent of two million four hundred and nineteen thousand three hundred and fifty-five (2,419,355) shares;

- by the company (société anonyme) under Italian law BancApulia S.p.A., having its registered office in I-71016 San Severo, Via Tiberio Solis 40 (Italy), to the extent of one hundred and sixty-one thousand two hundred and ninety (161,290) shares;

- by the company (société anonyme) under Luxembourg law FINANZIARIA INTERNAZIONALE LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, to the extent of two million four hundred and nineteen thousand three hundred and fifty-five (2,419,355) shares;

and fully paid up by the latter by payment in cash, so that the amount of five million Euros (EUR 5,000,000.-) is at the disposal of the company NETWORKING EUROPEAN INFRASTRUCTURES PARTNERS -NEIP II S.A., SICAR, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

6.- As a consequence of such increase of capital, the second paragraph of article five of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

" **Art. 5. (paragraph 2).** The subscribed capital is set at six million five hundred thousand Euros (EUR 6,500,000.-) consisting of six million four hundred and sixty-nine thousand (6,469,000) Class A shares with no nominal value and of thirty-one thousand (31,000) Class B shares with no nominal value."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at three thousand four hundred euros.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Vincenzo MONTANO, employé privé, demeurant professionnellement à L-3676 Kayl, 12, rue de Schifflange,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme qualifiant comme une Société d'Investissement en Capital à Risque, conformément à la loi Luxembourgeoise du 15 juin 2004 concernant les sociétés d'investissement en capital à risque (SICAR) (la "Loi SICAR") sous la dénomination de NETWORKING EUROPEAN INFRASTRUCTURES PARTNERS - NEIP II S.A., SICAR (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 122.213,

en vertu d'un pouvoir conféré par le conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 2 octobre 2008.

Le procès-verbal de cette réunion, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, en qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- La société NETWORKING EUROPEAN INFRASTRUCTURES PARTNERS - NEIP II S.A., SICAR, prédésignée, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 326 du 8 mars 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2397 du 24 octobre 2007.

2.- Le capital souscrit est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) composé de un million quatre cent soixante-neuf mille (1.469.000) actions sans valeur nominale de la classe A et de trente et un mille (31.000) actions sans valeur nominale de la classe B.

3.- Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à Le capital autorisé est fixé à trente millions d'euros (EUR 30.000.000,-) composé de seize millions (16.000.000) d'actions sans valeur nominale de la Classe A, de trois millions (3.000.000) d'actions sans valeur nominale de la Classe B, de trois millions (3.000.000) d'actions sans valeur nominale de la Classe C et de huit millions (8.000.000) d'actions sans valeur nominale de la Classe D.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

4.- En sa réunion du 2 octobre 2008, le conseil d'administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-), pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) à six millions cinq cent mille euros (EUR 6.500.000,-), par l'émission de cinq millions (5.000.000) actions de la Classe A sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions de la Classe A existantes.

5.- Les cinq millions (5.000.000) actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

- par la société anonyme de droit italien Assicurazioni Generali S.p.A.,  
ayant son siège social à I-34132 Trieste, Piazza Duca degli Abruzzi 2 (Italie), à concurrence de deux millions quatre cent dix-neuf mille trois cent cinquante-cinq (2.419.355) actions;

- par la société anonyme de droit italien BancApulia S.p.A., ayant son siège social à I-71016 San Severo, Via Tiberio Solis 40 (Italie), à concurrence de cent soixante et un mille deux cent quatre-vingt-dix (161.290) actions;

- par la société anonyme de droit luxembourgeois FINANZIARIA INTERNAZIONALE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, à concurrence de deux millions quatre cent dix-neuf mille trois cent cinquante-cinq (2.419.355) actions;

et entièrement libérées par celui-ci par versement en numéraire, de sorte que la somme de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) se trouve à la libre disposition de la société NETWORKING EUROPEAN INFRASTRUCTURES PARTNERS - NEIP II S.A., SICAR, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

6.- Suite à l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le capital souscrit est fixé à six millions cinq cent mille euros (EUR 6.500.000,-) composé de six millions quatre cent soixante-neuf mille (6.469.000) actions sans valeur nominale de la classe A et de trente et un mille (31.000) actions sans valeur nominale de la classe B."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à trois mille quatre cents euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MONTANO - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2008. Relation GRE/2008/5240. Reçu Douze euros 12,- €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009011472/231/135.

(090010675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l. N°2, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 3.000.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.526.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009011664/9191/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05385. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l. N°2, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 3.000.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.526.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009011665/9191/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05388. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Medley Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 116.636.

L'an deux mille huit, le onze décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MEDLEY FINANCE S.A.", établie et ayant son siège social à Luxembourg, enregistré au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.636, constituée suivant acte reçu de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1460 du 29 juillet 2006.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2003 du 25 octobre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quarante trois mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (43.898) actions d'une valeur nominale de deux euros cinquante cents (EUR 2,50) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent neuf mille sept cent quarante-cinq euros (EUR 109.745,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.

2. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de trente mille cinq cent quatre-vingt-onze euros et quatre vingt-douze cents (EUR 30.591,92) pour le ramener de son montant actuel de cent neuf mille sept cent quarante-cinq euros (EUR 109.745,-) représenté par quarante-trois mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (43.898) actions sans valeur nominale à soixante dix-neuf mille cent cinquante-trois euros et huit cents (EUR 79.153,08) par compensation avec les pertes existantes au 21 octobre 2008, réduction du capital social par les actionnaires existants au prorata de leur participation.

3. Modifications afférentes de l'article 3 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président, et s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, après en avoir délibéré, a pris, avec le consentement du gérant, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social de la société à concurrence d'un montant de trente mille cinq cent quatre-vingt-onze euros et quatre vingt-douze cents (EUR 30.591,92) pour le ramener de son montant actuel de cent neuf mille sept cent quarante-cinq euros (EUR 109.745,-) représenté par quarante-trois mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (43.898) actions sans valeur nominale à soixante dix-neuf mille cent cinquante trois euros et huit cents (EUR 79.153,08) par compensation avec les pertes existantes au 21 octobre 2008.

La réalité des pertes a été prouvée au notaire instrumentaire par une copie des comptes annuels au 21 octobre 2008 lesquels états financiers demeureront annexés à la présente.

Cette réduction du capital social est réalisée par les actionnaires existants au prorata de leur participation.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 3 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts a été modifié de telle manière qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Alinéa 1<sup>er</sup>** . "le capital social est fixé à soixante dix-neuf mille cent cinquante-trois euros et huit cents (EUR 79.153,08) divisé en quarante-trois mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (43.898) actions sans valeur nominale.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. KOEUNE, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 décembre 2008 Relation: LAC/2008/50790 Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009011550/211/68.

(090009786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**LSREF Lux Japan Investments VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. LSREF Lux Investments VI S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.855.

In the year two thousand and nine, on the fifth of January.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Lone Star Capital Investments S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay, here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on 31 December 2008,

(the Sole Shareholder).

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSREF Lux Investments VI S. à r.l., (the Company), incorporated under Luxembourg law on 1 August 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2160 of 5 September 2008, and that has not been amended since, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision to change the name of the Company to "LSREF Lux Japan Investments VI S. a r.l."; and
2. Amendment of article 4 of the articles of association of the Company to reflect such change of name.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from LSREF Lux Investments VI S. à r.l. to LSREF Lux Japan Investments VI S. a r.l..

*Second resolution*

Further to the first resolution above, the Sole Shareholder resolves to amend the article 4 of the articles of association of the Company to reflect such name change so that article 4 shall henceforth be read as follows in its English version:

" **Art. 4.** The Company will have the name of "LSREF Lux Japan Investments VI S. a r.l.."

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le cinq janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91 796, représentée par M. Philippe Detournay, ici représentée par Mme Josiane Meissener,

employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 31 décembre 2008,

(l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois LSREF Lux Investments VI S. à r.l. (la Société), constituée le 1<sup>er</sup> août 2008 en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n°2160 du 5 septembre 2008 et non modifié depuis cette date, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, à L-2557 Luxembourg.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de procéder au changement de nom de la Société en LSREF Lux Japan Investments VI S. à r.l.; et
2. Décision de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour y refléter le changement de nom de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le nom de la Société de LSREF Lux Investments VI S.à r.l. en LSREF Lux Japan Investments VI S. à r.l.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société en vue de refléter la première résolution ci-dessus, de sorte que cet article aura désormais la teneur suivante dans la version française des statuts:

" **Art. 4.** La société est dénommée "LSREF Lux Japan Investments VI S. à r.l. "

*Estimation des coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence de la présente augmentation de capital, sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2009. LAC/2009/620. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009011475/5770/93.

(090010161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**European Planning Associates, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.579.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Guy DE WOUTERS, administrateur de sociétés, né le 1<sup>er</sup> octobre 1930 à Paris, France, demeurant à GB-SW1 X8RR Londres, Royaume-Uni, 3 Wilton Terrace,



représenté par Monsieur David SANA, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté par Monsieur David SANA, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme holding "EUROPEAN PLANNING ASSOCIATES" ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 35.579, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 13 décembre 1990, publié au Mémorial C numéro 187 de 1991, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois lors de la conversion du capital en Euros suivant acte sous seing privé en date du 30 décembre 1999, publié par extrait au Mémorial C numéro 248 du 1<sup>er</sup> avril 2000.

II.- Que le capital social de la société anonyme holding "EUROPEAN PLANNING ASSOCIATES", prédésignée, s'élève actuellement à six cent vingt-cinq mille Euros (EUR 625.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III.- Que le comparant est devenu l'actionnaire unique de la prédite société anonyme holding "EUROPEAN PLANNING ASSOCIATES".

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme holding "EUROPEAN PLANNING ASSOCIATES" qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant déclare qu'il a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société anonyme holding "EUROPEAN PLANNING ASSOCIATES" est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SANA; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2009. Relation GRE/2009/154. Reçu douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009011469/231/53.

(090010237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

#### **Bihor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9132 Schieren, 3, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 119.642.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 janvier 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean Seckler

Notaire

Référence de publication: 2009011516/231/14.

(090009883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Advent Mango 7, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 55.967,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.789.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009011661/9191/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05264. - Reçu 105,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090009779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Librairie Sander Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9540 Wiltz, 27, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 95.442.

**DISSOLUTION**

L'an deux mil huit, le dix-neuf décembre

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Madame Catherine SANDER, commerçante, née à Wiltz, le 15 juillet 1942, demeurant à L-9520 Wiltz, 16, rue Notre Dame de Fatima,

2.- Monsieur Guy GENGLER, employé privé, né à Wiltz, le 14 mars 1966, demeurant à L-1941 Luxembourg, 444a, route de Longwy.

ici représenté par Madame Catherine SANDER, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé dressée à Luxembourg, le 27 novembre 2008;

laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le Notaire et la comparante, restera ci-annexée. Lesquels comparants, présents ou tel que représentés, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

Que les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée Librairie Sander Sarl, avec siège social à L-9540 Wiltz, 27, avenue de la Gare

constituée suivant acte reçu le 27 août 2003 par le Notaire Anja HOLTZ, soussignée, publié au Mémorial C sous le numéro 1012 du 01 octobre 2003

inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 95.442

Que le capital social est fixé à 12.500 EUROS, représenté par 25 parts sociales.

Que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble.

Que les associés, représentant l'intégralité du capital social, décide de prononcer la dissolution anticipée de la société Librairie Sander Sarl avec effet immédiat. Qu'ils déclarent avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société Librairie Sander Sarl.

Qu'ils déclarent encore que l'activité de la société a cessé, qu'ils sont investit de tout expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

Que partant, la liquidation de la société est considérée comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant pour son mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la société sont conservés pendant cinq ans au domicile de Madame Catherine SANDER, L-9520 Wiltz, 16, rue Notre Dame de Fatima.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société.

13659

*Frais*

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimés à 800.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Sander, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 22 décembre 2008 - WIL/2008/1095 - Reçu douze euros = 12 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 8 janvier 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009011360/2724/48.

(090010059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Generalocation G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 20, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 104.459.

—  
Veuillez noter que l'Administration Communale de Weiswampach a procédé à une nouvelle nomenclature des rues dans notre commune, et que ce changement a sorti ses effets le 01 novembre 2007.

Depuis lors notre adresse n'est donc plus "Maison 61" mais "Kiricheneck 20", le code postal étant resté inchangé "9990".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 19 janvier 2009.

R. Jacobs

Gérant

Référence de publication: 2009011853/801220/17.

Enregistré à Diekirch, le 20 janvier 2009, réf. DSO-DA00291. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090009890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Société Nouvelle Ernzbach S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 1, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 103.312.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009011855/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00128. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090009829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Eurobureau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 13.027.

—  
L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUROBUREAU S.A.", (la "Société"), avec siège social à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 13027, constituée originellement sous forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu Maître Aloyse WEIRICH, notaire alors de résidence à Bettembourg, en date du 30 avril 1975, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 136 du 24 juillet 1975,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour les dernières fois:

- suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 7 novembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 121 du 12 avril 1990, contenant notamment le changement de la forme juridique de la Société en société anonyme,

- suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 363 du 29 juillet 1996, et

- suivant une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2001, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 25 du 10 janvier 2003, contenant notamment le changement de la devise d'expression du capital social de la Société du franc luxembourgeois en euro.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Dino TOTARO, employé privé, demeurant à Syren.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur John OESCH, employé privé, demeurant à Scheidgen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur John OESCH, préqualifié.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la valeur nominale des 3.000 actions représentatives du capital social.

2. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de 44.000,- EUR, pour le ramener de son montant actuel de 75.000,- EUR à 31.000,- EUR, sans annulation d'actions mais par la réduction du pair comptable des 3.000 actions existantes et le remboursement aux actionnaires d'un montant de 44.000,- EUR au prorata des actions détenues actuellement dans la Société.

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des trois mille (3.000) actions représentatives du capital social.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de quarante-quatre mille euros (44.000,- EUR) en vue de porter son montant actuel de soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), sans annulation d'actions, mais par la réduction du pair comptable des 3.000 actions existantes et par le remboursement aux actionnaires d'un montant de 44.000,- EUR au prorata des actions détenues actuellement dans la Société.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement aux actionnaires.

Délai de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la Société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: TOTARO - OESCH - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2008. Relation GRE/2008/5259. Reçu Douze euros 12,- €.

*Le Receveur ff. (signé): BENTNER.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009011471/231/79.

(090010677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Restaurant-Pizzeria B.M.P. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 2, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 97.220.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009011830/1330/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05506. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090010525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Advent Kamax Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 260.000,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 111.508.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009011675/9191/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05312. - Reçu 101,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090009868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Eutecno Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 137.629.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I (Iles Vierges Britanniques),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme EUTECNO PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 137629, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 mars 2008, publié au Mémorial C numéro 1076 du 30 avril 2008, et que ses statuts n'ont pas été modifiés.

II.- Que le capital social de la société anonyme EUTECNO PARTICIPATIONS S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euro (31.000.- EUR), représenté par trois mille cents (3.100) actions avec une valeur nominale de dix euro (10.- EUR) chacune.

III.- Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société EUTECNO PARTICIPATIONS S.A..

IV.- Que l'activité de la société EUTECNO PARTICIPATIONS S.A. ayant cessé et que sa mandante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que sa mandante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que sa mandante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme EUTECNO PARTICIPATIONS S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions et du registre des actions de la société dissoute.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute EUTECNO PARTICIPATIONS S.A. seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

#### Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille deux cent vingt-cinq euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 janvier 2009. Relation GRE/2009/188. Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 14 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009011374/231/52.

(090010256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

#### **In.Tra.Mag S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 22, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 49.148.

L'an deux mille huit, le vingt-sept novembre.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

A comparau:

Monsieur Jacques ALARDIN, commerçant, né à Haine St. Paul (Belgique) le 4 mai 1950, demeurant à L-7740 Colmar Berg, 19, avenue Gordon Smith.

Lequel comparant a, par les présentes déclaré céder et transporter sous les garanties ordinaires et de droit à Madame Katia RINALDI, employée privée, née à Lucerne (Suisse) le 23 mars 1976, demeurant à I- 81049 Mignano Monte Lungo (Italie), 12, via Merli,

1 part sociale de la société à responsabilité limitée "IN.TRA.MAG, S.à r.l.", avec siège social à L-7440 Colmar-Berg, 19, avenue Gordon Smith, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 10 novembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 49 du 31 janvier 1995, pour le prix de cent vingt-cinq (EUR 125,-) euros.

Le prix de cession a été payé avant la passation du présent acte, ce dont quittance.

La part cédée n'est représentée par aucun titre.

Madame Katia RINALDI, sera propriétaire unique de la part cédée à partir de ce jour et elle aura droit aux revenus et bénéfices dont elle sera productive à partir de ce jour. Elle sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Les frais et charges sont à la charge de la société "IN.TRA.MAG, S.à r.l."

A la suite de cette cession, Madame Katia RINALDI, prénommée, devenue unique propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la société à responsabilité limitée "IN.TRA.MAG, S.à r.l." déclare continuer ladite société sous forme d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, et requiert le notaire d'acter ainsi qu'il suit ses résolutions prises sur ordre du jour conforme.

#### *Première résolution*

Suite à la cession qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille (EUR 25.000,-) euros, représenté par deux cents (200) parts sociales de cent vingt-cinq (EUR 125,-) euros chacune. Ces parts ont été souscrites par Madame Katia RINALDI, employée privée, demeurant à I- Mignano Monte Lungo (Italie), 12, via Merli."

#### *Deuxième résolution*

L'associée unique accepte la démission de Monsieur Jacques Alardin, préqualifié, de son mandat de gérant technique de la société à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2008 et lui donne décharge pour son mandat.

#### *Troisième résolution*

En remplacement de Monsieur Jacques Alardin, préqualifié, l'associée unique nomme Monsieur Thomas SANTICCHIA, employé privé, né à Charleroi (Belgique), le 13 novembre 1978, demeurant à B-6681 Lavacherie, 15, rue de la Bonne Dame, gérant technique de la branche "l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de marchandises".

Monsieur Thomas SANTICCHIA peut engager la société jusqu'au montant maximal de deux mille (EUR 2.000,-) euros. Pour tout engagement dépassant le montant de deux mille (2000) euros la signature conjointe avec Madame Katia RINALDI est requise.

#### *Quatrième résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de L-7440 Colmar-Berg, 19, avenue Gordon Smith à L-7440 Colmar-Berg, 22, avenue Gordon Smith.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alardin, Rinaldi, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 2 décembre 2008. Relation: DIE/2008/10641. Reçu douze euros. 12,00 €

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 décembre 2008.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009011464/234/55.

(090010615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

### **Alliaume S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 10, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 144.136.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Paul ALLIAUME, maître opticien, né à Luxembourg, le 14 janvier 1952, demeurant à L-1139 Luxembourg, 99, rue des 7 arpents.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par les présentes.

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Alliaume S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'un magasin d'optique, de lunetterie et d'un centre de lentilles de contact, avec l'achat, la vente et la représentation d'articles et accessoires de la branche ainsi que toutes autres activités se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

### **Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III.- Administration et Gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.



**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Paul ALLIAUME, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

##### *Résolutions prises par l'associée unique*

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1368 Luxembourg, 10, rue du Curé.
2. Monsieur Paul ALLIAUME, maître opticien, né à Luxembourg, le 14 janvier 1952, demeurant à L-1139 Luxembourg, 99, rue des 7 arpents, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ALLIAUME; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 janvier 2009. Relation GRE/2009/164. Reçu soixante quinze euros 12.500 à 0,50% = 62,50 € + 2/10 = 12,50 € 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 19 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009011359/231/111.

(090010290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**International Petrochemical Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 100.823.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the thirty-first day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The private limited liability company IPC Group Europe S.à r.l., incorporated and organised under the laws of the Luxembourg, with registered office at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, duly represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal (the Parent).

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxy-holder has requested the notary to state that:

1. the Parent holds all the shares in the public limited liability company (société anonyme) existing under the name of International Petrochemical Group S.A., incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B100823 (the Company);

2. the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated 29 April 2004, published in the Mémorial C number 714 of 10 July 2004, and whose articles of association have been amended by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary prenamed, dated 25 July 2005, published in the Mémorial C number 259 of 4 February 2006;

3. the Company's capital is set at EUR 400,000 (four hundred thousand Euros) represented by 40,000 (forty thousand) shares in registered form, having a par value of EUR 100 (one hundred Euros) each, all entirely subscribed and fully paid in;

4. the Parent assumes the role of liquidator of the Company;

5. the Parent has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

6. the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

7. the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

8. consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

9. the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present deed at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall (MAS Luxembourg).

10. Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, it signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée IPC Group Europe S.à r.l., constituée et organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, dûment représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration émise sous seing privé (la Société Mère).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

1. la Société Mère détient toutes les actions de la société anonyme existant sous la dénomination de International Petrochemical Group S.A., constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B100823 (la Société);

2. la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 714 du 10 juillet 2004, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire prénommé, en date du 25 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 259 du 4 février 2006;

3. le capital social de la Société est fixé à EUR 400.000 (quatre cent mille euros), représenté par 40.000 (quarante mille) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

4. la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;

5. la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

6. la Société Mère, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

7. la Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

8. partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

9. les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date du présent acte à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall (MAS Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 janvier 2009. Relation GRE/2009/208. Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 14 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009011364/231/89.

(090009852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

### **Pro-Trend S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 102.225.

### DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of December.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

#### APPEARED:

The public limited company "AUDITAS S.A.", established and having its registered office in L-1319 Luxembourg, 137, rue Cents,

here duly represented by Mr Michal WITTMANN, companies' director, residing professionally in L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act the following:

1) That the public limited company "Pro-Trend S.A.", established and having its registered office in L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 102.225, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 15<sup>th</sup> of July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1061 of the 22<sup>nd</sup> of October 2004.

2) That the subscribed capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares of a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

3) That the appearing party, represented as said before, has become successively owner of all the shares of the Company.

4) That the activity of the Company having ceased and that the appearing party pronounces the advanced dissolution of the Company with immediate effect and its putting into liquidation.

5) That the appearing party, as sole shareholder, appoints itself as liquidator of the Company.

6) That the appearing party declares to fix immediately the second and third meetings according to article 151 of the modified law of the 10<sup>th</sup> of August 1915 on commercial companies and to hold them one after the other.

7) That in its capacity as liquidator of the Company, the appearing party requests the officiating notary to act that it has settled all the liabilities of the Company and that it has transferred all the assets to its favour.

8) That the appearing party will be vested with all the Company's assets and will undertake to pay all eventual liabilities of the Company even if presently unknown on this date.

9) That the declarations of the liquidator are subjected to a verification, as per report annexed, according to the law, by the public limited company "ALPHA EXPERT S.A.", established and having its registered office in L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe,

duly represented by Mr Marc SCHINTGEN, engineer Solvay, residing professionally in L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, appointed by the Company's sole shareholder as "auditor to the liquidation".

10) That the appearing party approves the liquidation accounts and fully discharges the auditor to the liquidation with respect to its subsequent responsibility.

11) That the appearing party, during the third meeting, pronounces the closing of the liquidation and states that the Company has ceased to exist.

12) That full and entire discharge is granted to the Company's directors and auditor for the execution of their mandates up to this date.

13) That the shareholders' register has been cancelled.

14) That the records and documents of the dissolved Company will be kept at least for a period of five years at the former registered office in L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately eight hundred Euros.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société anonyme "AUDITAS S.A.", établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 137, rue Cents, ici dûment représentée par Monsieur Michal WITTMANN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter le suivant:

1) Que la société anonyme "Pro-Trend S.A.", établie et ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102.225, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1061 du 22 octobre 2004.

2) Que le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que l'activité de la Société ayant cessé et que la partie comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- 5) Que la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.
- 6) Que la partie comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.
- 7) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, la partie comparante requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- 8) Que la partie comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.
- 9) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société anonyme "ALPHA EXPERT S.A.", établie et ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, dûment représentée par Monsieur Marc SCHINTGEN, ingénieur Solvay, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, désignée "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.
- 10) Que la partie comparante approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.
- 11) Que la partie comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.
- 12) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- 13) Que registre des actionnaires a été annulé.
- 14) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à huit cents euros.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: WITTMANN; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 janvier 2009. Relation GRE/2009/171. Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009011468/231/113.

(090010248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

#### Truc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 103.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, Boulevard Royal

B.P. 742

L-2017 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009011662/803/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05602. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**Lux Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 73.080.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I (Iles Vierges Britanniques),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société LUX REAL ESTATE INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 73080, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 110 du 2 février 2000, et dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé en date du 18 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 272 du 18 février 2002.

II.- Que le capital social s'élève actuellement à cent trois mille trois cents euros (103.300.- EUR), divisé en vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III.- Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société LUX REAL ESTATE INVESTMENTS S.A.

IV.- Que l'activité de la société LUX REAL ESTATE INVESTMENTS S.A. ayant cessé et que sa mandante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que sa mandante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que sa mandante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme LUX REAL ESTATE INVESTMENTS S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions et du registre des actions de la société dissoute.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute LUX REAL ESTATE INVESTMENTS S.A. seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille deux cent vingt-cinq euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 janvier 2009. Relation GRE/2009/187. Reçu douze euros 12 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 14 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009011371/231/51.

(090009823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**IPRMC, Intellectual Property Rights Management Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.134.

—  
STATUTS

L'an deux mil huit, le vingt-trois décembre

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Yves René G. TAMBOUR, né à Huy, le 28 juin 1962, demeurant à B-4690 Bassenge, 12, rue de la Benchet

Lequel comparant a déclaré constituer une société anonyme dont il arrête les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "Intellectual Property Rights Management Company" S.A., en abrégé "IPRMC" S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées;

- l'achat, la vente, l'usage et la concession de l'usage de tous brevets, marques de commerce, marques de fabrique, logiciels et de tous droits d'exploitation industriels ou commerciaux;

Dans le cadre de ses activités décrites ci-dessus, la Société aura également pour objet l'acquisition et la vente, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toute opération commerciale, industrielle ou financière s'y rattachant directement ou indirectement.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- €) représenté par cent (100) actions de trois cent dix (310,- Euro) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

**Administration - Surveillance**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un actionnaire unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un actionnaire il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 8.** L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 12 .** Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de chaque administrateur.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

**Art. 13.** Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgation exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

**Art. 14.** La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.



### Assemblée générale des actionnaires

**Art. 15.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier jeudi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

**Art. 18.** Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

### Année sociale - Bilan

**Art. 19.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

**Art. 20.** Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Art. 22. Disposition générale**

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Mesures transitoires*

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2009.

La première assemblée générale se tiendra en 2010.

### Souscription et libération

Le comparant préqualifié a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Yves René G. TAMBOUR, prénommé, cent actions . . . . .	100
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750,-€) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément

### Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

### Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500.-€.

### Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante pré qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs et du commissaire au compte sont fixés à un.
- 2) Est appelé aux fonctions d'administrateur: Monsieur Yves René G. TAMBOUR prénommé.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes Mr Geoffrey Henry, domicilié Chera de la Gombe, 29b à B-4130 Esneux (Belgique), expert-comptable, né à Chénée (Belgique) le 5 mai 1972.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale de l'an 2014.
- 5) Le siège social est fixé à L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard Prince Henri.
- 6) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, Monsieur Yves René G. TAMBOUR, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Tambour, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 24 décembre 2008. WIL/2008/1111. Reçu cent cinquante-cinq euros = 155 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 8 janvier 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009011357/2724/192.

(090010267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

### **Aluglobe International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.022.

### RECTIFICATIF

La mention déposée au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 12/01/2009 sous le n° L090004364.04 relative à l'enregistrement référencé LSO CX/10692 du 29/12/2008 est à lire comme suit:

Ce bilan annule et remplace le bilan de la société au 31.12.2007, enregistré à Luxembourg le 19/05/2008 référence LSO CQ/04359, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 27/05/2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

*Pour ordre*  
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.  
Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009012073/3560/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10692. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090010448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Management-Investment-Consulting A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 78.210.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009012074/6326/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06797. - Reçu 107,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090010416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**PPM Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 27, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 68.086.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

*Pour la société*  
PKF Weber et Bontemps  
Réviseurs d'Entreprises  
Experts Comptables et Fiscaux  
Signatures

Référence de publication: 2009012058/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05603. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090010436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**B.L.V. Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 104.365.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2007 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2007 déposé le 23 juillet 2008 n° L080106671.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009012056/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00099. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090010411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Arts et Nature S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3348 Leudelange, 3, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 54.496.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signature

Référence de publication: 2009012059/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05607. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Recatoit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 8, Op d'Burriplatz.

R.C.S. Luxembourg B 94.614.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009012060/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03055. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**A7 Rent, Société Anonyme.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 124.269.

Le bilan et l'annexe légale au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009012045/8473/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03052. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Eifin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 82.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009012050/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00290. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Euroshop East Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 128.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009012051/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00285. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**Finman International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 127.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009012052/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00281. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**Fulushu 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 111.887.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/01/2009.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009012284/6215/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06563. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

**Patron Hainstrasse Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 133.930.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2008*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;

- Géraldine SCHMIT au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009012093/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04500. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Sincro Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.661.

Le bilan au 31 mai 2008, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SINCRO SICAV  
Casa 4 Funds Luxembourg European Asset Management SA  
Céline Gutter  
Head of Legal

Référence de publication: 2009012090/4287/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03484. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Severn Holding Co. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 34.644.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration tenue en date du 3 novembre 2008 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009012272/751/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04839. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

---

**Patron Katharinenstrasse Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 124.577.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;

Deuxième résolution

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;
- Géraldine SCHMIT au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009012151/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04498. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090010372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Gitte Landgrebe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6619 Wasserbillig, 7, rue Roger Streff.

R.C.S. Luxembourg B 103.771.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009012089/5598/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06474. - Reçu 91,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090009900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Patron Ewald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 115.592.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2008*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse des gérants comme suit

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;
- Géraldine SCHMIT au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009012096/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04503. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090010358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Michels Markisen Saunabau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 107.407.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009012088/7412/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06505. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Apple (Lux) Liegenschaften S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 127.117.

—  
La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 4 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1151 du 14 juin 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Apple (Lux) Liegenschaften S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2009012085/8401/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12808. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**GT Local Invest 8 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 132.113.

—  
La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg en date du 3 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2472 du 31 octobre 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GT Local Invest 8 (Lux) S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2009012084/8401/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12795. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Management-Investment-Consulting A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 78.210.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009012076/6326/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06784. - Reçu 107,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---